



Assemblée générale

Distr. générale
25 juillet 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 22 r) de la liste préliminaire*

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et les organisations régionales ou autres : coopération
entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté
de développement de l'Afrique australe**

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Conformément à la décision 56/443 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2001, le présent rapport actualise le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session (A/56/134 et Add.1) et est établi sur la base des informations communiquées par les États Membres et les organisations et organes des Nations Unies sur les activités et programmes entrepris en coopération avec la Communauté de développement de l'Afrique australe depuis la publication du rapport susmentionné.

* A/57/50/Rev.1.



I. Introduction

1. Dans sa décision 56/443, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission (A/56/562/Add.2, par. 12), rappelant sa résolution 37/248 du 21 décembre 1982 et toutes ses autres résolutions pertinentes sur la promotion de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), a pris acte du rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la SADC (A/56/134 et Add.1), a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-sixième session, au titre de la question intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et autres » une question subsidiaire intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe », et a prié le Secrétaire général d'actualiser le présent rapport sur la question et de le lui présenter à sa cinquante-septième session.

2. En application de cette décision, le Secrétaire général a adressé, le 12 avril 2002, une note verbale aux gouvernements des États Membres de l'ONU, leur demandant de lui communiquer des informations sur les mesures spécifiques qu'ils avaient adoptées pour donner suite à la décision. Il a également adressé, le 12 avril, une lettre aux organisations et organes compétents des Nations Unies, leur demandant de présenter leurs communications, en vue de l'élaboration de son rapport.

3. Le présent rapport est établi sur la base des informations communiquées par les États Membres et les organisations et organes des Nations Unies au 1er juin 2002. Les communications reçues après cette date feront l'objet d'un additif au présent rapport.

II. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe

A. Mesures prises par les États Membres

1. Allemagne

4. L'assistance financière et technique bilatérale aux États membres de la SADC s'est chiffrée à près de 137 millions d'euros en 2001 et a été mise en oeuvre au moyen de projets en Afrique du Sud, au Lesotho, au Malawi, au Mozambique, en Namibie, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie. L'assistance aux projets régionaux de la SADC s'est élevée à 7 millions d'euros pour financer le commerce intrarégional, la gestion des ressources en eau au niveau régional et la gestion transfrontière des ressources naturelles, ainsi que la réforme institutionnelle.

2. Australie

5. Les flux d'aide bilatérale à l'Afrique sont estimés à 35 millions de dollars australiens pour l'année budgétaire 2001/02, la plus grande partie étant allouée aux pays de la SADC. L'Australie aide les gouvernements partenaires à lutter contre l'épidémie de VIH/sida et à améliorer la sécurité de l'approvisionnement en eau, la sécurité alimentaire et l'assainissement. En Afrique du Sud, des projets australiens appuient un programme de réformes sociales et économiques par le renforcement des capacités des institutions publiques dans les domaines de l'agriculture, de l'administration locale et de la formation professionnelle. Au Mozambique, des projets sont exécutés pour appuyer la prestation de services essentiels dans les provinces du pays.

3. Canada

6. Les programmes d'aide bilatérale du Canada aux pays membres de la SADC se sont élevés à environ 72 millions de dollars par an et sont actuellement exécutés essentiellement en Afrique du Sud, au Malawi, au Mozambique, en République démocratique du Congo, en République-Unie de Tanzanie, en Zambie et au Zimbabwe, pays dans lesquels l'Agence canadienne de développement international (ACDI) axe la plupart de ses activités sur la lutte contre la pauvreté, les besoins essentiels, le VIH/sida, la gouvernance et la démocratie, l'égalité entre les sexes, le développement social et la gestion des ressources naturelles. D'autres pays de la SADC (Angola, Botswana, Lesotho, Maurice, Namibie, Seychelles et Swaziland) bénéficient des ressources du Fonds canadien, des activités de la Direction générale du partenariat canadien et de programmes régionaux. L'Angola et la République démocratique du Congo bénéficient

également d'une assistance humanitaire importante du Canada par l'intermédiaire du programme multilatéral de l'ACDI. L'appui que l'Agence a apporté directement à la SADC, en tant qu'institution, a été modeste au cours de ces dernières années, les projets d'assistance technique et d'assistance dans le domaine des transports ayant été achevés.

4. Espagne

7. L'Espagne n'a pas de rapport de coopération dans le domaine du développement avec la SADC en tant qu'organisation. Toutefois, elle entretient des rapports de coopération importants avec des pays de la SADC sur une base bilatérale. En 2001, l'assistance de l'Espagne s'est élevée à près de 18,5 millions d'euros. En 2002, ce chiffre sera de 17,6 millions d'euros. Pour 2002, les ressources financières que l'Espagne a réservées à la coopération dans la région de la SADC se décomposent comme suit : 9,1 millions d'euros pour le Mozambique; 5,6 millions d'euros pour l'Angola; 2,2 millions d'euros pour la Namibie et 514 000 euros pour l'Afrique du Sud.

5. Fédération de Russie

8. La Fédération de Russie a pris des mesures pour développer les liens avec la SADC tant au niveau multilatéral qu'au niveau bilatéral.

9. En tant que membre permanent du Conseil de sécurité et l'un des trois États observateurs du processus de paix en Angola, la Fédération de Russie poursuit systématiquement une politique destinée à assurer un règlement rapide et pacifique du conflit en Angola. Elle se félicite de la signature du Mémorandum d'accord par les parties angolaises et soutient le processus de paix dans le pays. Elle est prête à poursuivre sa coopération avec la SADC dans ce processus.

10. Dans le cadre du Conseil de sécurité, la Fédération de Russie continue de prendre des mesures, en étroite collaboration avec la SADC et d'autres pays intéressés, pour parvenir à un règlement en République démocratique du Congo, sur la base de l'Accord de Lusaka et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et elle soutient les initiatives internationales, régionales et bilatérales prises dans ce sens.

6. Norvège

11. Le programme norvégien de coopération avec la SADC en 2001 s'est chiffré à 128 millions de couronnes norvégiennes. La priorité a été accordée au développement économique, à la gestion des ressources naturelles, à la démocratisation et à la bonne gouvernance et au VIH/sida. Les chiffres prévus pour la coopération avec la SADC en 2002 s'élèvent à 180 millions de couronnes, les domaines de priorité restant les mêmes.

12. En 2001, la Norvège a apporté une contribution de 10 millions de couronnes pour la restructuration du secrétariat de la SADC. À ce jour, un autre montant de 5 millions de couronnes a été alloué au processus de restructuration en 2002.

7. Suède

13. Les montants décaissés par la Suède au titre de l'aide publique au développement allouée à la SADC et à ses États membres se sont élevés à 192 millions d'euros en 2001. L'aide a été axée essentiellement sur l'assistance humanitaire et des projets d'appui à la prévention des conflits, à la bonne gouvernance et à la protection des droits de l'homme.

8. Union européenne

Dialogue politique entre la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Union européenne dans le cadre de l'initiative de Berlin

14. La Déclaration de Berlin signée le 6 septembre 1994 a établi un cadre global de dialogue entre la SADC et l'Union européenne, l'objectif général étant de promouvoir la paix, la démocratie et le développement durable en Afrique australe. Onze domaines de coopération ont été identifiés, auxquels d'autres ont été ajoutés ultérieurement. Dans le cadre de ce dialogue, la SADC et l'Union européenne ont continué, en 2001 et 2002, de poursuivre des objectifs et intérêts communs et se sont employés à résoudre de nouveaux problèmes et difficultés. Entre juin 2001 et juin 2002, un certain nombre de réunions du Comité directeur commun de la SADC et de l'Union européenne et du Comité commun de hauts fonctionnaires de la SADC et de l'Union européenne ont été axées sur deux questions principales : l'examen de l'initiative de Berlin de 1994 et les préparatifs de la prochaine réunion ministérielle prévue pour les 7 et

8 novembre 2002 à Copenhague. En ce qui concerne l'examen de l'initiative de Berlin, on s'est efforcé d'appliquer le mandat énoncé à la Conférence ministérielle de Gaborone tenue les 29 et 30 novembre 2000, réunion au cours de laquelle il a été convenu que six ans après son adoption, la Déclaration de Berlin ferait l'objet d'un examen afin d'améliorer à la fois la qualité du dialogue et le partenariat global entre la SADC et l'Union européenne. À la réunion de hauts fonctionnaires tenue à Luanda du 24 au 26 avril 2002, des progrès ont été accomplis dans le processus d'examen et en ce qui concerne les préparatifs et l'ordre du jour de la Conférence ministérielle de novembre.

Assistance fournie par l'Union européenne à la Communauté de développement de l'Afrique australe

15. En 2001 et 2002, la Commission européenne a continué de financer des projets régionaux en coopération directe avec le secrétariat de la SADC au titre du huitième Fonds européen de développement signé le 15 octobre 1996. Dans le cadre du Programme indicatif régional pour la SADC, les objectifs et priorités ci-après ont été convenus avec le secrétariat de la SADC : renforcement de l'intégration et de la coopération économique régionale; promotion de systèmes et valeurs économiques, politiques et sociaux communs; renforcement de la solidarité, de la paix et de la sécurité au niveau régional; développement durable; et intégration à l'économie mondiale. Les fonds de l'Union européenne consacrés à la coopération avec la SADC au titre du huitième Fonds européen de développement se chiffrent à plus de 121 millions d'euros, destinés à financer au total 14 projets d'une valeur de 77,7 millions d'euros approuvés en mars 2002 et six projets d'une valeur totale de 52 millions d'euros encore dans la filière. La coopération a été axée sur les infrastructures et les services; le commerce et les investissements et les finances; l'agriculture et les ressources naturelles; l'intégration régionale dans des domaines tels que la lutte contre la drogue et la lutte contre le VIH/sida, y compris, notamment, 13 millions d'euros pour le projet de remise en état de la route Monze-Zimba; 4,8 millions d'euros pour le programme régional de statistiques; 4,1 millions d'euros pour la deuxième phase du programme régional de sécurité alimentaire; 1,9 et 5,7 millions d'euros respectivement pour l'industrie minière et les pêcheries; et 78 228 euros

pour l'étude relative aux capacités interrégionales. Les projets qui doivent encore être exécutés sont notamment le projet de réseau de recherche sur l'amélioration du maïs et du blé (15 millions d'euros) et le projet d'infrastructure des corridors de Nacala et de Walvis Bay (8 millions d'euros chacun) ainsi que la restructuration du secrétariat de la SADC à laquelle 2 millions d'euros ont été affectés. Outre les projets entrepris dans les secteurs susmentionnés, un montant de 2,6 millions d'euros a été affecté à l'appui au processus de paix de Lusaka.

16. Le document de stratégie régionale et le Programme indicatif régional pour la période 2002-2007, dans lequel seront définies les priorités en matière de coopération devant être financées au titre du neuvième Fonds européen de développement, sont en cours de préparation.

B. Activités du système des Nations Unies

1. Département des affaires de désarmement

17. Dans le cadre de sa coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, le Département des affaires de désarmement a aidé à organiser un atelier de la SADC sur le Registre des armes classiques de l'ONU et le système des Nations Unies pour l'établissement des rapports normalisés sur les dépenses militaires, à Windhoek, du 18 au 20 juin 2002. Les participants ont examiné les mesures de confiance applicables dans le contexte sous-régional en ce qui concerne la maîtrise des armements. Le projet a été exécuté en coopération avec les Gouvernements allemand, canadien, japonais, namibien et néerlandais. En outre, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, qui se trouve à Lomé, a poursuivi ses consultations avec le secrétariat de la SADC afin de déterminer les possibilités d'une plus grande coopération en matière de contrôle des armes légères et d'élimination des mines terrestres.

2. Département des opérations de maintien de la paix

18. Le Département des opérations de maintien de la paix et les pays de la SADC ont continué de renforcer la coopération bilatérale et régionale dans les activités de maintien de la paix, en particulier celles qui se rapportent au processus de paix dans la région des Grands Lacs.

19. La Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) travaille en étroite collaboration avec la SADC et ses États membres, dans le cadre de son mandat et de l'Accord de Lusaka, tout en fournissant un appui technique et logistique au facilitateur neutre du dialogue intercongolais.

20. Par l'intermédiaire du Service de la formation et de l'évaluation, le Département fournit une assistance technique au Centre régional de formation au maintien de la paix de la SADC à Harare ainsi qu'aux programmes bilatéraux de renforcement des capacités de ses États membres au moyen de programmes de formation générique et d'appui aux exercices de maintien de la paix. L'aide à la formation se rapporte notamment à la coordination de l'appui des donateurs et des organisateurs pour des cours offerts dans la sous-région (Danemark au Zimbabwe) et à la participation d'étudiants de la région à divers cours sur le maintien de la paix dans d'autres pays (Canada, Norvège).

21. Actuellement, quatre États membres de la SADC (Namibie, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe) participent au système de forces et moyens en attente des Nations Unies et les consultations se poursuivent pour encourager d'autres États membres à en faire de même. Des entretiens sont en cours sur d'autres domaines de coopération, y compris une initiative visant à créer un service médical que pourront utiliser les membres de la SADC à des fins de formation et pour leurs contingents qui participent aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

3. Bureau de la coordination des affaires humanitaires

22. En janvier 2002, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a créé pour l'Afrique australe le poste de conseiller régional pour l'intervention d'urgence, basé à Gaborone. Depuis que le Conseiller, a pris ses fonctions, le Bureau a établi des relations de travail avec le secrétariat de la SADC pour la gestion des catastrophes. Le Bureau travaille actuellement aussi avec les États membres de la SADC, le secrétariat et les organes techniques de la SADC pour harmoniser les efforts visant à résoudre le problème de la crise de sécurité alimentaire que connaît la région. Le bureau extérieur en Angola est responsable de la coordination de l'aide humanitaire fournie à plus de 1,9 million de personnes.

4. Département des affaires économiques et sociales

23. Le Département des affaires économiques et sociales cherche à identifier des moyens fonctionnels et des bonnes pratiques pour une approche intégrée de la problématique hommes-femmes dans les politiques, les pratiques et la prise de décisions parlementaires en vue de l'application des dispositions du Programme d'action de Beijing relatives à l'équité entre les sexes et au développement humain durable. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, la Division de la promotion de la femme du Département a organisé un Forum parlementaire Asie/Afrique sur la sécurité humaine et la sexospécificité, intitulé « Le rôle du législatif », qui s'est tenu à Marrakech (Maroc) du 24 au 26 mars 2002. Un certain nombre de parlementaires venant des pays de la SADC et des membres du Forum parlementaire de la SADC ont participé à la réunion. L'un des objectifs du Forum était d'établir un réseau durable comprenant un groupe de parlementaires « importants » et influents qui militent pour l'égalité des sexes, en Afrique et en Asie, et qui contribueraient à l'émancipation et au partage de connaissances entre les parlementaires afin de renforcer leurs efforts aux niveaux national, régional et interrégional pour promouvoir l'égalité des sexes et traiter les questions prioritaires ayant trait à la sécurité humaine et à la problématique hommes-femmes.

24. Le Département a également instauré des partenariats avec un certain nombre de parties prenantes pour appuyer les efforts de la SADC visant à accroître les investissements dans la région. Une conférence sur la promotion des investissements au sein de la SADC a eu lieu à Rome les 5 et 6 décembre 2001, en collaboration avec le Ministère italien des affaires étrangères, l'Institut italien du commerce extérieur et le Centre de développement des entreprises. Cette conférence portait sur les politiques et les réglementations adoptées dans la région, les mesures de promotion des investissements, les investissements réalisés dans les pays de la SADC et les possibilités de création de nouveaux partenariats.

25. La Division de statistique du Département travaille en étroite collaboration avec le secrétariat de la SADC pour exécuter des projets de recensement de la population et de l'habitation et des enquêtes démographiques de grande envergure et fournir une assistance technique dans ces contextes. La Division a

tenu des ateliers sur l'organisation des recensements, la cartographie, la conception des enquêtes par sondage et le traitement des données. Elle a également organisé une réunion de responsables des recensements afin d'examiner et d'évaluer les activités de recensement menées au sein de la SADC en 2001. Ces activités étaient financées sur le budget des projets d'appui aux recensements (RAF/99/P03 et RAF/00/P03) et du programme ordinaire de la Division.

5. Département de l'information

26. Les centres d'information des Nations Unies ont pris des initiatives diverses en vue de promouvoir la coopération entre l'ONU et la SADC. En association avec le Centre pour les initiatives de paix en Afrique, le centre d'information des Nations Unies à Harare a organisé une réunion de planification au Danemark en vue d'élaborer un programme de formation pour les civils affectés à des opérations de maintien de la paix, en collaboration avec le centre régional de formation des commandants et des chefs d'équipe au maintien de la paix de la SADC à Harare. Le 16 novembre 2001, le Directeur du centre d'information à Harare a représenté l'ONU lors d'une cérémonie de remise de diplômes à 34 officiers originaires de pays membres de la SADC, ainsi que du Kenya et du Madagascar, qui avaient suivi un cours sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies au centre de formation de la SADC.

27. Le centre d'information de Lusaka a diffusé des informations au sujet de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects auprès des administrations, des missions diplomatiques, des organisations non gouvernementales et des médias. Celui de Windhoek a organisé la diffusion du film de l'ONU intitulé « Armés jusqu'aux dents » par la Société namibienne de radiodiffusion.

28. Lors de l'atelier sur les incidences du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique pour la région de la SADC, le centre d'information de Pretoria a organisé des interviews avec les médias (le journal *sowetan* et la Société sud-africaine de radiodiffusion). Il a également communiqué des informations actualisées sur le dialogue intercongolais aux médias sud-africains et à d'autres médias internationaux. Des contacts réguliers ont été maintenus avec le secrétariat de la SADC à Gaborone.

29. Dans ses programmes quotidiens d'information et ses émissions d'actualité diffusés dans la région, la Radio des Nations Unies a présenté des reportages sur le problème du VIH/sida et la crise alimentaire en Afrique australe et sur la situation humanitaire en Angola. Des interviews radiophoniques ont été organisées avec la participation de hauts fonctionnaires de l'ONU et de la SADC. Dans le cadre de la série *L'ONU en action*, des programmes vidéo ont été réalisés sur la question du VIH/sida, ainsi que sur le développement économique et social durable des pays de la SADC. À l'occasion de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida, l'ONU a coproduit un documentaire sur les jeunes qui se mobilisent autour de cette question en Afrique du Sud. Les activités de coopération ont également fait l'objet de communiqués de presse publiés par la Section des communiqués de presse et par le Service d'information des Nations Unies sur l'Internet (<www.un.org/News>).

30. La *Chronique trimestrielle de l'ONU* a publié les articles suivants en 2001 : Allocution prononcée par le Secrétaire général lors du Sommet africain sur le VIH/sida, la tuberculose et les autres maladies infectieuses, tenu à Abuja (Nigéria); « Une forme passive de nettoyage ethnique » – élaboration d'une stratégie d'urgence pour faire face au sida; « La gestion de l'eau dans les villes africaines » – améliorer la régulation de la demande, réduire la pollution de l'eau, mieux sensibiliser à l'importance des économies; « Des villes durables en Tanzanie » – Programme national pour le développement durable des établissements humains; « La planification de la ville, l'affaire de tous », – comment maîtriser la croissance urbaine; « Zambie : bilan de la première décennie parmi les PMA » – état de l'économie zambienne. En 2002, les articles suivants ont été publiés : « Vers une solution du problème de la faim avec les femmes », article rédigé par l'épouse du Président de la République de l'Angola, Mme Ana Paula dos Santos; « Catalyser l'activité économique », article décrivant les projets hydrauliques d'EcoLink et le projet LEAP pour le développement durable de l'Afrique du Sud; « La Conférence de Durban contre le racisme »; « La création de partenariats stratégiques : Cisco Systems et le système des Nations Unies », article décrivant les activités organisées par la société télématique pour assurer la formation d'étudiants dans les pays les moins avancés et améliorer leurs qualifications.

31. *L'Annuaire des Nations Unies et Afrique Relance* ont continué de rendre compte de la coopération entre l'ONU et la SADC, respectivement en résumant brièvement le contenu du rapport que le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale sur la question et en publiant le texte de la résolution pertinente de l'Assemblée dans son intégralité, et – dans le cas d'*Afrique Relance* – en décrivant plus particulièrement les travaux effectués en collaboration avec le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés et la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU.

6. Commission économique pour l'Afrique

32. Au cours de la période considérée, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a mené un certain nombre d'activités en collaboration avec le secrétariat et les programmes sectoriels de la SADC. La CEA suit et évalue la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing aux niveaux national, sous-régional et régional. Les instruments de suivi et d'évaluation ont été approuvés par le Comité statutaire Femmes et développement et seront mis en service par les États membres après l'introduction des programmes de formation requis sur le renforcement des capacités, organisés conjointement par la SADC et la CEA à l'intention des hauts fonctionnaires des pays d'Afrique australe qui sont chargés du suivi et de l'évaluation de la mise en oeuvre du Programme d'action. Un certain nombre de séminaires et de réunions d'experts portant sur les questions relatives aux sexospécificités et au VIH/sida ont été organisés conjointement au cours de la période 2000-2002.

33. Dans le domaine des technologies de l'information et des communications, la CEA a aidé la SADC à élaborer sa note de cadrage stratégique sur les communications, intitulée « Informing SADC and the world about SADC: an information and communication strategy for SADC ».

34. La CEA a continué de fournir des services consultatifs au secrétariat de la SADC, notamment un appui institutionnel et technique portant sur l'analyse des données économiques et sociales et sur l'intégration régionale en tant que stratégie permettant de réduire la pauvreté dans la région. Elle a aidé à établir le rapport annuel de la SADC sur la situation économique et sociale dans la sous-région pour 2000. L'édition 2000, qui comprenait deux parties, analysait la question de l'intégration régionale dans l'optique de

la lutte contre la pauvreté en Afrique australe et les faits nouveaux récemment survenus dans les pays membres de la SADC dans les domaines économique et social. La Commission a également aidé le Comité du commerce et des douanes de la SADC à mettre au point la formule de déclaration en douane de la Communauté. Grâce à son assistance technique, les deux communautés économiques régionales – la SADC et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) – utilisent à présent un seul formulaire de dédouanement pour toutes les opérations douanières – importation, exportation, transit et entreposage – en suivant une approche intégrée. Ce document facilitera les échanges commerciaux et l'unification des données. La CEA a également participé aux délibérations du Forum sur les négociations commerciales de la SADC concernant les services. Elle a pris part au Séminaire régional de la SADC sur les migrations de la main-d'oeuvre, qui s'est tenu à Lusaka du 6 au 9 mars 2000 et à la Réunion du Comité de la main-d'oeuvre et de l'emploi de la SADC, qui s'est tenue à Windhoek du 26 février au 2 mars 2001 avec la participation de ministres et des partenaires sociaux.

35. Le projet concernant le couloir de Beira, initiative conjointe du Marché commun de l'Afrique orientale et australe, de la SADC et de la CEA, financée par la Banque africaine de développement, est un élément important à signaler dans le secteur des transports.

36. D'autres projets sont en cours d'exécution. Ils portent notamment sur l'organisation d'ateliers de formation, l'établissement de rapports sur l'analyse comparative des transports en transit, la sécurité routière, les investissements et la collaboration entre la CEA et la SADC pour le développement du Service de communication, de navigation et de surveillance pour la gestion du trafic aérien, dans le cadre de l'application de la décision de Yamoussoukro relative à la libéralisation des transports aériens en Afrique.

7. CNUCED

37. Dans le cadre de son projet de coopération technique sur l'accès aux marchés, les lois commerciales et les préférences, la CNUCED continue d'apporter une assistance à la SADC pour les négociations. En 2001, le secrétariat de cette organisation a fourni des conseils pratiques à la SADC sur l'application de son protocole commercial. La CNUCED a participé aux réunions suivantes, organisées par le secrétariat de la SADC : Forum sur

les négociations commerciales, réunion du Comité de haut niveau sur l'accès aux marchés et les règles d'origine et deux tables rondes.

38. Dans le cadre de la quatrième phase du programme coordonné d'aide dans le secteur des services en Afrique, la CNUCED aide la SADC à participer aux négociations sur le commerce des services sur les plans régional et multilatéral. Les participants au troisième Forum sur les négociations commerciales concernant les services organisé à l'intention des États membres de la SADC, qui s'est tenu à Maurice du 30 avril au 2 mai 2001, se sont entendus sur un modèle à utiliser pour les négociations. La CNUCED a mis au point des modèles pour le commerce des services, qui seront également utilisés par les États membres de la SADC pour organiser des ateliers nationaux en vue d'évaluer le commerce des services avec les parties intéressées et de définir des objectifs pour les négociations régionales et multilatérales. Dans le cadre des préparatifs pour la phase demandes/offres des négociations relatives à l'Accord général sur le commerce des services, la CNUCED, le secrétariat du Commonwealth et le secrétariat de la SADC ont organisé un Forum régional sur les négociations commerciales en Namibie, du 20 au 24 mai 2002.

39. En prévision de la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce qui s'est tenue à Doha du 9 au 14 novembre 2001, la CNUCED a aidé le secrétariat de la SADC à organiser des réunions préparatoires au Zimbabwe, du 4 au 6 mai 2001, et à Maurice, du 2 au 5 septembre 2001, et à en assurer le service. Des fonctionnaires de la CNUCED ont assisté, en qualité d'experts, à la réunion préparatoire du COMESA et de la SADC pour la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue au Caire du 27 au 31 juillet 2001.

40. En sa qualité de signataire du Mémorandum d'accord sur le programme de diffusion du système interactif d'analyse et d'information sur le commerce (TRAINS) (signé en novembre 1998), la CNUCED a fourni des exemplaires de la version 8.0 du CD-ROM TRAINS à la Division du commerce international de la SADC et à certains États membres de la Communauté.

41. Le projet de la CNUCED relatif au renforcement des capacités pour la diversification et le développement fondé sur les produits de base aide les pays qui sont tributaires des produits de base à élaborer

des politiques nationales et internationales efficaces pour la diversification économique et le réaménagement des structures en créant un cadre approprié favorisant l'exportation de produits de base dynamiques non traditionnels, et à exécuter des projets de renforcement des capacités. Des ateliers régionaux ont été organisés sur les économies à dominante minière au Cap, du 7 au 9 novembre 2000, et sur la diversification et le développement du secteur horticole à Nairobi, du 29 au 31 mai 2001.

42. La CNUCED coopère avec les États membres de la SADC sur les questions relatives à l'investissement, à la technologie et au développement des entreprises en analysant les politiques en matière d'investissement et en établissant des guides d'investissement; en ce qui concerne les accords internationaux d'investissement, en organisant des tables rondes sur la négociation des traités bilatéraux et des informations sur les techniques de négociation; en évaluant les besoins pour attirer des investissements étrangers directs asiatiques en Afrique; en lançant le *Rapport sur l'investissement dans le monde*; en identifiant les meilleures pratiques en matière de comptabilité, d'établissement de rapports et de direction des entreprises; en créant des marchés d'assurance compétitifs et en renforçant la participation des femmes chefs d'entreprise. Le programme d'assistance intégré au renforcement des capacités pour le développement des entreprises (EMPRETEC) de la CNUCED encourage la création de structures d'appui durables pour aider les entrepreneurs à créer des petites et moyennes entreprises novatrices et compétitives sur le plan international.

8. Programme des Nations Unies pour le développement

43. L'assistance que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) fournit à la SADC porte principalement sur les domaines ou les sujets suivants :

a) Sécurité alimentaire. Cette question a pris une importance critique en raison de la crise alimentaire qui touche actuellement plusieurs pays de la SADC. Le PNUD travaille en collaboration avec d'autres organismes pour renforcer les mécanismes de planification préalables et d'intervention de la SADC;

b) Programmes régionaux relatifs au VIH/sida. Bien que le programme régional du PNUD relatif au VIH/sida couvre l'ensemble de l'Afrique, il a été conçu

essentiellement dans l'optique de la crise qui sévit en Afrique australe; il est donc essentiellement axé sur la région de la SADC, où, en particulier, les secteurs de la santé travaillent avec acharnement pour faire face aux problèmes posés par la pandémie;

c) Établissement du rapport sur le développement humain dans la sous-région. Le PNUD et la SADC ont organisé un séminaire de haut niveau qui fait suite à la publication du rapport sur le développement humain dans la région de la SADC. Deux rapports de ce type ont été publiés à ce jour;

d) Réforme agraire. Depuis quelques années, la réforme agraire constitue un défi pour le développement de l'Afrique australe et le PNUD travaille en étroite collaboration avec les pays de la SADC sur cette question;

e) Forum parlementaire de la SADC. Le PNUD appuie les travaux entrepris par le Forum pour promouvoir la création de réseaux d'information sur les questions liées à la mise en place de régimes démocratiques dans la région;

f) Enjeux et stratégies de développement. Outre l'assistance qu'il fournit aux pays de la région pour la mise au point de leurs politiques et stratégies de développement, le PNUD encourage le dialogue sur la recherche d'une stratégie de développement à l'échelle régionale et appuie la collaboration sous-régionale. Une approche régionale permettrait, par la suite, d'améliorer les résultats des efforts déployés par les pays dans des domaines comme la lutte contre la pauvreté, le suivi et la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement ou pour d'autres tâches liées au développement;

g) Condition féminine. Le PNUD appuie le programme régional du secrétariat de la SADC en faveur des femmes depuis plusieurs années;

h) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Le PNUD fournit une assistance au Nouveau Partenariat et collaborera avec la SADC dans le cadre de cette initiative;

i) Mobilisation de ressources. Le PNUD aide la SADC à renforcer ses capacités en matière de mobilisation de ressources et à coordonner l'assistance des donateurs dans la région.

9. Fonds des Nations Unies pour la population

44. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a continué de financer la phase II du projet d'appui au recensement. Ce projet renforcera les capacités des pays membres en matière de collecte, de traitement et de diffusion des données et permettra de garantir que les recensements de la population, de l'habitat et autres enquêtes à grande échelle sont convenablement planifiés et effectués en temps voulu. En 2001, la contribution du FNUAP a couvert le coût de trois ateliers sur la gestion des recensements, l'élaboration de questionnaires et la cartographie, y compris l'utilisation des systèmes d'information géographique, la conception d'enquêtes par sondage et le traitement des données.

10. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

45. La coopération entre la Communauté de développement de l'Afrique australe et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a été relancée lors d'une réunion consultative, tenue les 20 et 21 septembre 2001, à Gaborone, pendant laquelle les commissaires nationaux aux réfugiés, les attachés de liaison nationaux de la SADC et les experts du HCR se sont consacrés à l'harmonisation des questions relatives à la protection des réfugiés et des solutions à apporter, et à l'issue de laquelle ils ont renouvelé leur engagement envers les principes énoncés dans le mémorandum d'accord de 1996, conclu entre la SADC et le HCR. La Communauté a déclaré qu'elle était intéressée par la création d'un groupe de travail régional sur les questions concernant les réfugiés. Des représentants de ses États membres ont participé à la cinquante-deuxième session du Comité exécutif du HCR, qui s'est tenue du 1er au 5 octobre 2001 et ont publié une déclaration conjointe. Le HCR continue de participer, en tant qu'observateur, aux réunions ministérielles et parlementaires de la SADC, à l'occasion desquelles il a la possibilité de soulever des questions relatives aux déplacements et à l'assistance humanitaire.

11. Fonds monétaire international

46. Le Fonds monétaire international fournit toujours une assistance et des services consultatifs, comme exposé aux paragraphes 57 et 58 du précédent rapport du Secrétaire général (A/56/134).

12. Organisation de l'aviation civile internationale

47. Le Bureau de coopération technique de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) fournit des informations et formule des propositions à la SADC pour la recherche de solutions qui permettraient d'améliorer la sécurité du transport aérien et les activités de surveillance. Dans un autre secteur, une proposition détaillée a été élaborée en collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix et la MONUC pour fournir des conseils techniques, superviser et mettre en place des projets de rénovation dans une douzaine d'aéroports, nécessaires pour assurer le fonctionnement de la Mission en toute sécurité. L'OACI prépare également, en coopération avec le Brésil, un programme global visant à renforcer les capacités de l'aviation civile en Angola, notamment le développement des principaux aéroports.

48. L'OACI continue d'aider et de soutenir les efforts déployés par la SADC en vue de la libéralisation du transport aérien international par l'application de la Décision de Yamoussoukro, et a aidé à la formulation de grandes orientations en la matière.

13. Union internationale des télécommunications

49. L'Union internationale des télécommunications (UIT) poursuit ses activités de coopération avec la SADC par l'intermédiaire de la Commission des transports et des communications d'Afrique australe, organe spécialisé dans les communications et qui gère les associations régionales créées dans le cadre du Protocole de la SADC sur le transport, les communications et la météorologie, à savoir l'Administration des télécommunications d'Afrique australe et l'Association des autorités de réglementation des télécommunications de l'Afrique australe.

50. Pendant la période à l'examen, les principaux domaines de coopération ont concerné : l'assistance fournie à l'Administration des télécommunications d'Afrique australe par l'intermédiaire de la Commission des transports et des communications d'Afrique australe pour élaborer une étude de faisabilité en vue de la mise en place d'une infrastructure régionale d'information pour l'Afrique australe, comprenant la modernisation du réseau et les mécanismes de financement nécessaires à la rénovation des réseaux régionaux; la fourniture d'un expert de

l'UIT pendant un an afin de veiller à la continuité du secrétariat de l'Association des autorités de réglementation des télécommunications d'Afrique australe et de l'assistance technique offerte à l'Association et à ses membres pour la mise en oeuvre de leurs plans d'action.

14. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

51. La coopération technique de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) avec la SADC concerne essentiellement le développement des petites et moyennes entreprises, la production moins polluante, le contrôle de la qualité et les normes de météorologie, indispensables à la promotion du commerce régional et international. Une assistance technique a été fournie pour le développement de petites, moyennes et microentreprises en Afrique du Sud et pour la création de centres de production moins polluante au Mozambique, en Afrique du Sud et au Zimbabwe. L'ONUDI a participé à la remise en état du secteur industriel au Mozambique après les inondations catastrophiques de février 2000, notamment des salines. Elle a aidé le Lesotho à établir la documentation nécessaire à la mise en oeuvre de son plan national relatif aux polluants organiques persistants, qui a permis à ce pays d'obtenir un financement de 488 950 dollars du Fonds pour l'environnement mondial.

III. Conclusions

52. **En application de la résolution 37/248 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1982, le Secrétaire général a fait rapport à l'Assemblée générale sur l'aide et l'appui fournis à la Communauté de développement de l'Afrique australe par les États Membres et le système des Nations Unies. Jusqu'à la fin du système d'apartheid et l'instauration d'un gouvernement démocratique en Afrique du Sud, en 1994, les rapports ont été essentiellement axés sur la fourniture d'une assistance économique et technique pour accroître l'autosuffisance économique des pays de la SADC. Depuis lors, la communauté internationale, en général, et l'Organisation des Nations Unies en particulier, ont soutenu les efforts de la SADC pour promouvoir le**

développement durable et l'intégration régionale dans des domaines économiques et sociaux aussi nombreux que variés.

53. Ces dernières années, la SADC a pris des initiatives importantes pour asseoir les progrès accomplis dans les domaines de la consolidation et du maintien de la démocratie, de la paix et de la sécurité. Lors du Sommet qu'ils ont organisé à Gaborone, en 1996, les chefs d'États de la Communauté ont institué l'Organe de la Communauté chargé des politiques, de la défense et de la sécurité (A/50/1001). Les départements concernés de l'Organisation des Nations Unies et les États Membres ont pris des mesures pour amorcer et renforcer les activités de coopération avec la SADC et ses États membres dans les domaines de la prévention et du règlement des conflits ainsi que du maintien et de la consolidation de la paix. L'Organisation des Nations Unies est prête à intensifier sa coopération avec la SADC dans ces domaines et autres domaines connexes.
